

L3 Parcours Magistère de Mathématiques - ENSAE 2026-2027

Vous devez procéder à votre inscription **avant le 9 octobre dernier délai** (indispensable pour pouvoir prendre part aux partiels et aux examens). Pour cela, il vous faudra :

1/ Déposer ou adresser au secrétariat pédagogique votre **dossier pédagogique**, contenant :

- la fiche pédagogique renseignée
- un certificat de scolarité de votre école d'ingénieurs
- un relevé de notes (écrits) de concours
- une photo d'identité

La fiche pédagogique se trouve sur le site <https://www.imo.universite-paris-saclay.fr/fr/etudiants/licence/licences-double-diplome/idd3-mathematiques-et-magistere/> (paragraphe Inscription des élèves des grandes écoles).

2/ Si votre candidature est retenue, vous recevrez une **autorisation d'inscription** qui vous permettra d'effectuer votre inscription administrative.

3/ Vous devez ensuite déposer à partir le 18 septembre et avant le **25 septembre 2026** un **dossier sur la plateforme eCandidat** <https://ecandidat.universite-paris-saclay.fr/ecandidat/#!accueilView> pour la formation **L3 Parcours Magistère Mathématiques – réservé aux élèves de l'ENSAE**. L'autorisation d'inscription est une pièce obligatoire à la constitution du dossier.

Attention : une fois que votre candidature sera acceptée sur la plateforme vous devez **impérativement** vous connecter à l'application eCandidat pour confirmer votre intention de suivre cette formation avant la date limite indiquée..

4/ Procéder à votre inscription administrative avant le **9 octobre 2026**

- Sur **IAPrimo** si vous n'avez jamais été inscrit à l'Université :

<https://iaprimo.universite-paris-saclay.fr/iaprimo>

- Sur **Apoweb** si vous étiez déjà inscrit à l'Université :

<https://apoweb.universite-paris-saclay.fr/apoweb>

- En cas de difficulté pour l'inscription contacter l'adresse : sos.iaweb@universite-paris-saclay.fr ou le *Service de la Scolarité, Bâtiment 336, Université Paris-Saclay, 91405 Orsay Cedex*
Tél : 01 69 15 55 09 - scolarite-licencesmasters.sciences@universite-paris-saclay.fr

ATTENTION sans inscription administrative vous ne pourrez pas prendre part aux épreuves (partiels et examens)

Le dossier d'inscription administrative dûment complété, accompagné des pièces justificatives et du paiement, conditionne la délivrance de la carte d'étudiant, donne accès aux salles de cours et d'examen ainsi qu'à la remise du relevé de notes et du diplôme.